



Défendre
notre métier
et ceux qui
l'exercent

Faen infos

FAEN infos N° 9 du 28/01/07 au 10/02/07

Journée d'action du 24 janvier 2008



Lors de la journée d'action du 24 janvier 2008, la mobilisation a été forte dans l'Éducation

Nationale, bien supérieure au reste de la Fonction Publique, quoiqu'un peu moins importante que le 20 novembre 2007.

Selon les chiffres du Gouvernement, les grévistes ont été plus nombreux chez les enseignants des écoles et des collèges (38,45%) que chez ceux des LEGT (36,5%) et des LP (31,54%) ; chez les ATOSS, le nombre de grévistes a atteint 20,11%.

Deux jours avant la journée d'action, le ministre du Budget et de la Fonction Publique déclarait : « Nous sommes d'accord pour augmenter le point d'indice », mais sans préciser de combien. Il réaffirmait également la volonté du Gouvernement de distinguer ce qui relève du « traitement automatique » et du « traitement au mérite ».

Une rencontre avec les syndicats, précédée de rencontres bilatérales, a été fixée au 18 février 2008.

Nous appelons à la **poursuite de l'action**, mais **selon des modalités qui ne pénalisent pas financièrement les personnels.**



Interview du SNCL-FAEN lors de la manifestation du 24 janvier 2008

Coût de la vie et pouvoir d'achat



En 2007, l'inflation a atteint + 2,6 %.

Si l'on compare ce chiffre à l'augmentation générale des salaires des fonctionnaires (+ 0,8 %) et des retraites des pensionnés (+ 1,8 %) pendant l'année 2007, on mesure immédiatement **la nouvelle baisse du pouvoir d'achat** que nous subissons.

Avec une augmentation du montant des pensions de 1,1 % sur 2008, nous constatons que **le gouvernement n'a non seulement tenu aucun compte de la réalité de l'inflation en 2007, mais qu'il a minoré les prévisions sur 2008.**

Actifs et retraités doivent appuyer l'action de leurs organisations syndicales visant à garantir le maintien du pouvoir d'achat.

Refusons de subir !

Élections des représentants de parents d'élèves



Les élections des représentants de parents d'élèves aux Conseils des Écoles et aux Conseils d'Administration pour l'année scolaire 2007-2008 ont eu lieu les 12 et 13 octobre derniers.

Dans le premier degré comme dans le second, la participation est en légère baisse (43,70% de votants dans le premier degré, soit -0,89% par rapport à l'année passée ; 26,42% de votants dans le second degré, soit -0,73% par rapport à 2006).

Cette année encore, on peut noter une moindre participation des parents des élèves du Secondaire par rapport à ceux du Primaire.

Dans le premier degré, les voix se répartissent de la manière suivante :

- Listes de parents non constituées en association déclarée : 54,80%
- FCPE : 20,07%
- Listes de parents en association non affiliée : 13,95%
- PEEP : 3,96%
- UNAPE : 1,52%

Dans le second degré, les voix se répartissent de la manière suivante :

- FCPE : 53,96%
- PEEP : 17,42%
- Listes de parents en association non affiliée : 13,09%
- Listes de parents non constituées en association déclarée : 9,27%
- UNAPE : 2,53%



95,90% des sièges ont été répartis dans le premier degré, 95,56% dans le second degré.

Enseignement professionnel



Dans le cadre d'un plan de revalorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel, le secrétaire d'État chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques a déclaré que le Ministre de l'Éducation Nationale l'avait chargé d'évaluer « l'employabilité des filières de l'enseignement professionnel et de ses variations » et que, suite à cette étude, l'information dont disposeraient les différents acteurs (familles, Éducation Nationale, secteurs professionnels, ...) serait profondément modifiée, avec pour corollaire « des choix d'orientation revus par les familles en fonction des débouchés ».

Les deux critères qui permettront de mesurer l'employabilité des élèves seront l'insertion dans le monde professionnel et le salaire.

Si nous pouvons nous réjouir d'un plan de revalorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel et saluer les efforts entrepris pour dégager des filières porteuses d'emplois, il ne faut pas verser dans l'excès de confiance et l'optimisme béat.

Si « l'employabilité des filières et ses variations » est une donnée importante pour les acteurs du système éducatif, ce critère ne doit pas être le seul repère pour élaborer une carte des formations scolaires.

En effet, imposer ce critère comme un absolu revient d'abord à effacer le principe du choix de l'orientation



par l'élève et sa famille. Ainsi par exemple, un jeune qui souhaite intégrer une formation de niveau V dans les métiers du textile. Si les entreprises de production de ce secteur ont déserté notre pays, il reste des ateliers de couture, voire des niches haut de gamme, donc des emplois. Dans une réflexion globale « d'employabilité » et compte tenu des impératifs budgétaires, y aura-t-il maintien de CAP dans le cadre scolaire ? Ne risquons-nous pas de voir ces filières abandonnées au centre de formation d'apprentis, donc au secteur privé ?

Enfin, à notre connaissance, aucun spécialiste économique ne peut prédire l'évolution de l'emploi dans notre pays sur 10 ans. Si cela était possible, il y aurait le plein emploi depuis des lustres et les crises économiques n'auraient jamais existé !

Rappelons d'ailleurs à ce sujet que le SNCL-FAEN demande que l'une des administrations de l'État publie, chaque année, les prévisions à court, moyen et long termes des besoins en recrutement de chaque branche professionnelle.

Les fortes réticences et objections auxquelles nous nous heurtons montrent bien la difficulté de la tâche et le caractère simplement indicatif de telles prévisions.

« L'employabilité des filières de formation de l'enseignement professionnel et ses variations » doivent constituer un indicateur important certes, mais pas absolu. A moins bien sûr que, sur ce dossier, notre Ministre adopte une position idéologique et non plus pragmatique.

Journée de solidarité

Le Ministre du Travail a annoncé que le **lundi de Pentecôte** redeviendrait un **jour férié en**

2008 et que la journée de solidarité en faveur des personnes âgées ou handicapées serait organisée

« à la carte », sous la forme d'une journée de RTT, de deux demi-journées ou de sept heures dans l'année.



Commission Pochard

Le Ministre de l'Éducation Nationale a fait savoir que Marcel POCHARD lui avait remis son rapport sur la revalorisation du métier d'enseignant et que celui-ci devrait être rendu public le 4 février prochain.

Le ministre a notamment évoqué la nécessité de revoir les débuts de carrière et de « permettre aux enseignants de changer de métier en cours de route ».

Xavier DARCOS a également évoqué l'idée d'un « grand Erasmus » des enseignants qui leur

« permette de respirer » en faisant un séjour d'étude à l'étranger et a déclaré qu'il souhaitait « réfléchir à la manière dont les enseignants puissent être mieux honorés dans notre pays ».

